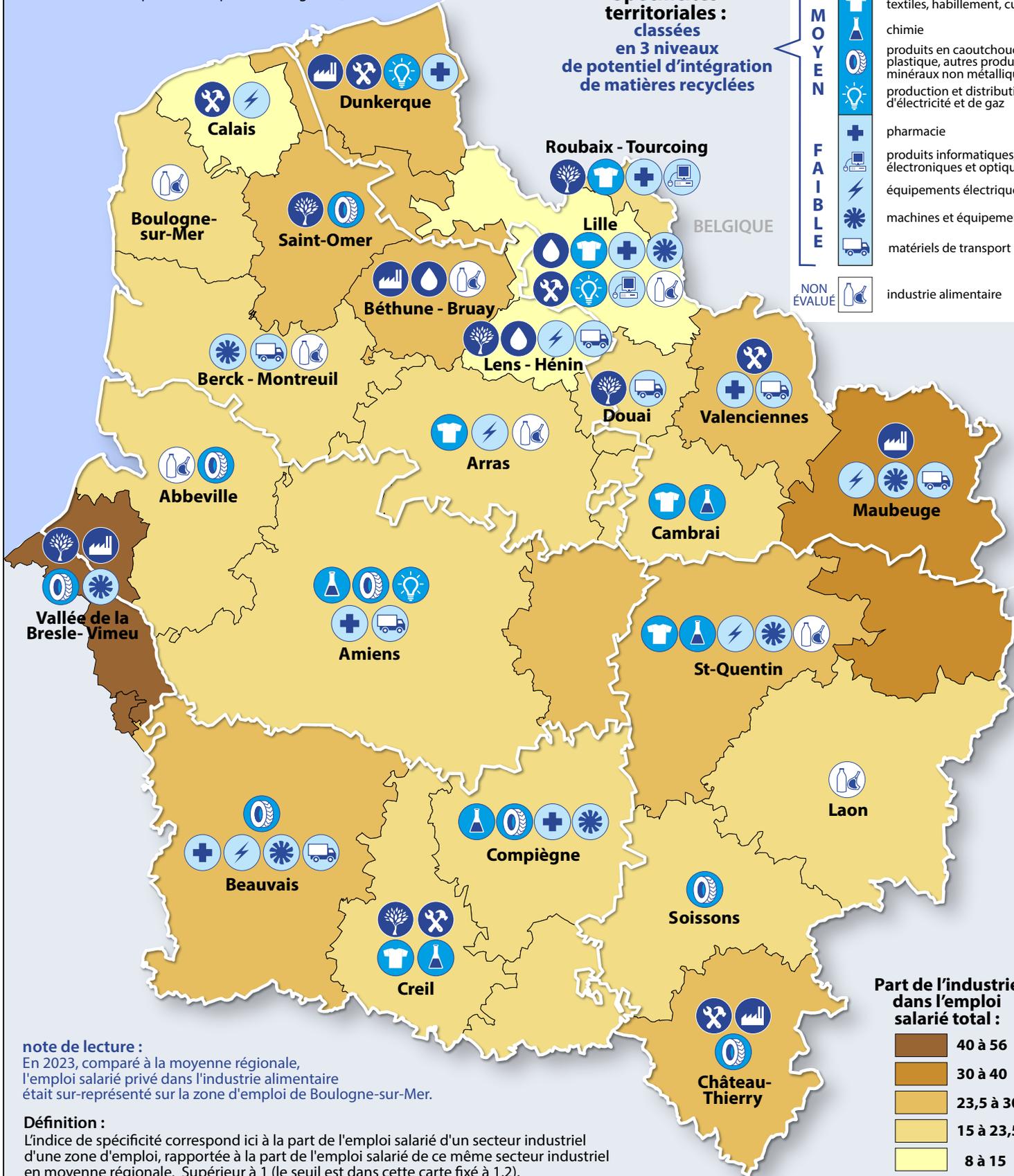
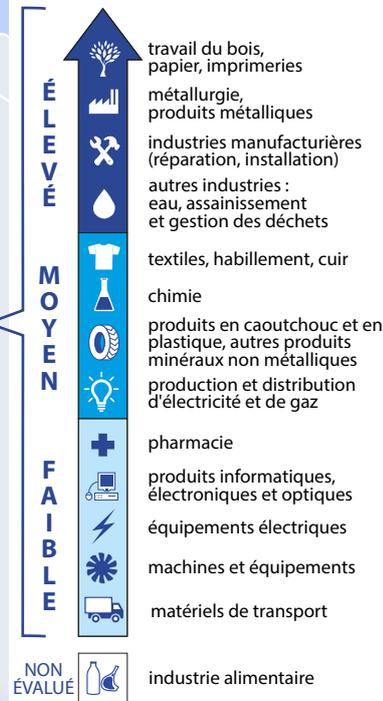


# Poids de l'industrie dans l'emploi salarié privé en 2023 et spécificités\* industrielles des zones d'emploi en région Hauts-de-France

\*Spécificités établies (hors industries extractives et cokéfaction / raffinage) à partir d'un effectif minimum de 500 emplois par zone d'emploi et d'un indice de spécificité supérieur ou égal à 1,2.

**Spécificités territoriales : classées en 3 niveaux de potentiel d'intégration de matières recyclées**



**note de lecture :**  
En 2023, comparé à la moyenne régionale, l'emploi salarié privé dans l'industrie alimentaire était sur-représenté sur la zone d'emploi de Boulogne-sur-Mer.

**Définition :**  
L'indice de spécificité correspond ici à la part de l'emploi salarié d'un secteur industriel d'une zone d'emploi, rapportée à la part de l'emploi salarié de ce même secteur industriel en moyenne régionale. Supérieur à 1 (le seuil est dans cette carte fixé à 1,2), cet indice relève une sur-représentation de l'emploi dans un secteur industriel donné par rapport à la moyenne régionale.

